

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

19 mars 2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **19 mars 2020 à 7 h 52**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire

À distance : M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents : la greffière adjointe, l'assistante-greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, le directeur du Service des ressources humaines et le coordonnateur à l'urbanisme, division services aux entreprises.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
4. Embauche d'un conseiller en ressources humaines - Service des ressources humaines
5. Suspension des intérêts et pénalités sur les arrérages de taxes
6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par conférence téléphonique, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 7 h 52.

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

19 mars 2020

CA20 03 066 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture après l'ajout du point : Suspension des intérêts et pénalités sur les arrérages de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CA20 03 067 4. Embauche d'un conseiller en ressources humaines - Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT la vacance du poste de conseiller en ressources humaines au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec monsieur Stéphane Corbeil concernant son embauche, à titre d'employé de niveau cadre, pour occuper la fonction de conseiller en ressources humaines pour les besoins du Service des ressources humaines, à compter du 20 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 03 068 5. Suspension des intérêts et pénalités sur les arrérages de taxes

CONSIDÉRANT que la résolution 2000-56 adoptée par la Ville de Mont-Tremblant le 18 décembre 2000, avant la fusion, n'a pas été remplacée ni modifiée;

CONSIDÉRANT que cette résolution prévoit que le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées est fixé à 12 % et qu'une pénalité égale à 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par année est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles;

CONSIDÉRANT que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, le conseil désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt et la pénalité;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de décréter qu'à compter de l'adoption des présentes jusqu'au 31 mai 2020, le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées soit établi à 0 % et qu'aucune pénalité ne soit imposée et ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et impayées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

19 mars 2020

6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA20 03 069

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Louise Boivin
Greffière adjointe

Initiales	
Maire	Greffé